



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE – RENDU de la séance du 05 février 2007

Etaient présents : Mmes Vallet Martine, Lorge Jeanine, Dubois-Sevenier Danielle, Clément Edith, Badoux Marie-Louise, MM Jacquot Guy, Cottin Jean-Claude, Bejannin Daniel, Berger Claude, Cogne Michel, Palazzi Ovidio, Sebellin Michel

Absents : Mme Charpy Lydie, M. Pascal Jacques.

IMPLANTATION D'UNE PHARMACIE :

M. le Maire explique au conseil municipal que la date limite de dépôt d'un recours auprès du Ministère de la Santé à l'encontre de l'arrêté de notification du refus de création d'une officine de pharmacie sur la commune était le 26 décembre 2006. Il a donc décidé de faire appel à Maître Prouvez, du même cabinet que Maître Deygas qui a été requis pour le recours contre l'arrêté préfectoral du PPRN, pour déposer ce recours.

Les conseillers entérinent cette décision.

TRAVAUX A LA CANTINE

D'une part le fait qu'il y ait un changement dans la destination des locaux de l'école maternelle et qu'il existe des normes de sécurité spécifiques à respecter (un logement devient cantine) nécessite le dépôt d'un permis de construire. D'autre part une commune doit obligatoirement avoir recours à un architecte pour tout dépôt de PC, quelle que soit la surface du projet. De ce fait il a été fait appel à M. Rambaud, architecte qui a déjà suivi les travaux effectués précédemment dans ce même bâtiment. Ses honoraires s'élèveront à 3800 € HT.

Plusieurs devis pour les travaux d'électricité, de plomberie et pour l'achat du matériel spécifique ont été demandés. Le choix a été fait du chauffage électrique car programmable plus facilement. Actuellement les entreprises Prégi Elec et Collet ICS ont été retenues. Les cloisons ont été faites par les employés communaux, qui vont prochainement poser le carrelage.

Un dossier de demande de subvention, au titre de la DGE, est à déposer avant la fin février.

FORETS

→ Le SIIF (syndicat intercommunal d'Initiative Forestière du Haut Bugey) remplace le SITF et comprend 63 communes membres. La commune de Lalleyriat a demandé son adhésion à ce syndicat. Les conseillers se prononcent favorablement à cette demande.

→ Contrat d'approvisionnement : l'ONF a passé des contrats pour la fourniture de grumes de sapins et d'épicéas à différents marchands de bois. Il propose d'associer la commune à ces contrats qui sont signés annuellement, avec une révision de prix possible au bout de 6 mois. Une commune seule peut difficilement fournir une telle quantité de bois et cette formule peut lui permettre de vendre du bois, plus sûrement que lors de ventes aux enchères. Ce bois est acheté en bord de route, l'ONF assurera le suivi du bûcheronnage et du débardage. Le contrat en cours concerne la fourniture de 2800 m³ de bois pour charpente et palettes. La parcelle 14 de la commune pourrait fournir 220 m³ de charpente à 58 € et 80 m³ de palette à 42 €.

Considérant la durée du contrat, le conseil municipal accepte d'adhérer à ce contrat, qui sera renouvelé uniquement si cette première année a donné satisfaction.

→ Travaux : les travaux 2007 seront fixés lors de la prochaine réunion. Des travaux de régénération assez importants seront nécessaires du fait des coupes qui ont été réalisées sur les bois atteints par le bostryche.

COMPTE RENDU 2005 DE LA SEDA

Le document communiqué par la SEDA ne peut être présenté car il n'est pas assez explicite et demande d'être précisé par la SEDA. Cet examen est reporté à la prochaine séance.

CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

La procédure de reprise de concessions abandonnées dans le cimetière a été entreprise par affichage des arrêtés successifs obligatoires. Une délibération doit être prise pour finaliser ces reprises.

Les pierres seront enlevées par les employés communaux et les corps relevés par une entreprise agréée. Un ossuaire recueillera ces corps.

Il est demandé aussi d'étudier le projet de mise en place d'un columbarium et d'un jardin des souvenirs dans le cimetière.

DELIBERATION POUR MARCHES

Le Code des marchés publics ayant été modifié en août 2006, la délibération fixant le règlement de passation des marchés selon la procédure adaptée doit être mise en conformité avec ce nouveau code. Le seuil de 230 000 €, pour lequel une publicité doit être publiée dans un journal et un dossier de consultation détaillé doit être monté, est porté à 210 000 €.

AMORTISSEMENT D'UNE SUBVENTION

Une subvention d'investissement, d'un montant de 100 000 €, a été versée en 2006 du budget général au budget eau. Cette subvention doit être amortie sur une période de 5 à 15 ans, ceci entraînera une dépense en section de fonctionnement et une recette en section d'investissement. Le conseil municipal fixe la durée d'amortissement à 5 ans.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

→ Travaux : assainissement au hameau d'Evron, étude des travaux de réseaux et de réfection de la chaussée rues des peupliers et du commerce (une réunion de la commission des travaux aura lieu en février pour examiner le projet établi par la CERIA).

→ Subventions : l'attribution de subventions aux diverses associations est fixée pour 2007. Les subventions au sou des écoles sont précisées en fonction des diverses activités exercées (subvention annuelle, sorties sportives et culturelles, projet d'école pour maternelle et pour primaire). Une subvention exceptionnelle est allouée aux vétérans du foot pour l'organisation du dimanche de la St Maurice (animation musicale et SACEM). Le versement à certaines associations de la commune se fera en fonction de la participation de ces associations à la vie de la commune. Une subvention d'un montant de 150 € est attribuée à l'ACHB.

→ Les taux d'imposition (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et non bâti) sont reconduits.

→ Une étude pour l'agrandissement de l'école primaire a été demandée. Ce projet sera discuté ultérieurement, en tenant compte de l'évolution de la population, afin de voir s'il est nécessaire d'engager ces travaux.

IHTS

Deux agents communaux, Mme Amin et Mme Léal, exercent également la fonction d'agents recenseurs. Il ne peut donc pas leur être fait un contrat d'agent contractuel, leur rémunération sera versée sous forme d'IHTS (indemnités horaires pour travaux supplémentaires).

QUESTIONS DIVERSES

→ Considérant qu'il est nécessaire de conserver une unité dans l'aménagement du village (revêtement des trottoirs, candélabres, signalisation, poteau incendie, etc.) des prescriptions pour les futurs lotissements sont fixées et seront remises systématiquement à chaque lotisseur.

→ M. Marc Benoit a sollicité, auprès de la CCO, l'achat d'un terrain à la zone des Lavours pour y implanter un magasin de vente et d'exposition. La CCO a demandé à connaître le projet avant de voir à quel endroit de la zone il peut s'implanter. Dans l'état actuel du projet un terrain au fond de la zone, amis en bordure de route lui est proposé.

→ Terrains vendus par Mme et M. Besson : M. le Maire a rencontré ces personnes et leur a fait part de l'estimation des domaines, ce prix paraît très bas par rapport au prix d'achat des parcelles pour la création de la zone des Lavours. Après délibération le conseil accepte la proposition de M. le Maire de faire une nouvelle offre à Mme et M. Besson, à savoir 4 € le m² pour la parcelle B 659 (vers les Lavours) et 4.50 € pour la parcelle C 818 (Tré l'église).

→ Le conseil approuve le projet de zonage d'assainissement tel que défini dans le PLU (seules les maisons du Martinet demeurent en assainissement individuel).

→ La DDAF, à qui la commune a confié une mission d'assistance à maître d'ouvrage pour l'étude du schéma directeur de distribution d'eau potable, va lancer l'appel à candidature pour le choix du cabinet chargé de cette étude.

→ Le marché de travaux pour l'assainissement d'Evron se fera par marché négocié : l'appel à candidatures sera lancé sous 15 jours. Ensuite un choix sera opéré parmi les entreprises candidates pour définir celles susceptibles d'effectuer les travaux et auxquelles un dossier sera transmis pour qu'elles déposent une offre de prix.

→ Les membres de l'ACHB ont rencontrés les dirigeants de l'APRR et tentent d'obtenir des tarifs préférentiels pour les utilisateurs réguliers de l'autoroute. Les élus ont rappelé que le district (collectivité de l'époque, remplacée par la CCO) avait participé au financement d'une partie de cette autoroute alors que le tarif d'utilisation ne tient pas compte de cette participation financière.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun conseiller n'ayant d'autre question, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 30.

Martignat, le 7 février 2007

Guy Jacquot, Maire

Les délibérations afférentes
à cette réunion peuvent être
consultées en mairie pendant
les heures de permanence.